

[Via le blog Mediapart de Claude Lelièvre](#)

Les fortes préoccupations qui se font jour en cette rentrée concernant les difficultés de recrutement des enseignants ne renvoient pas seulement au souci qu'il y ait des professeurs en nombre et de qualité, mais aussi à l'appréhension d'une « contractualisation » en marche.

Ces difficultés sont loin d'être inédites, tant s'en faut. Il y a eu en effet dans le passé des périodes où l'on a eu dans les écoles, les collèges ou les lycées une proportion très importante de non-titulaires, mis en place le plus souvent sans aucune formation professionnelle et recrutés hors concours ou procédures normales sans que cela soulève une émotion forte, la révolte, ou même une simple bronca.

Par exemple, un rapport du 4^e Plan en date de 1964 estime que les nouveaux postes de l'enseignement primaire ont été couverts à partir de 1955 par des « remplaçants » à raison de plus de 10000 par année. Entre 1951 et 1964, environ 70000 normaliens (la voie normale pour être « titulaire ») ont été recrutés contre environ 90000 non-normaliens nommés par le biais latéral du « remplacement ». Face à cette situation pour le moins inédite (et qui l'est restée...), la formation d'un semestre donnée alors à certains de ces « suppléants » ou « remplaçants » paraît historiquement dérisoire, car l'effectif touché a oscillé durant toutes les années 1960 entre 1200 et 1300.

Au cours des années 1960, les « collèges » (CEG et CES) sont amenés à recourir massivement à des recrutements de « fortune » pour faire face à la marée montante des élèves en raison de la démographie et de la poursuite des études de beaucoup d'entre eux. En 1967, sur dix professeurs de collège (CEG ou CES), six seulement sont titulaires. Le pourcentage de titulaires s'améliore ensuite assez rapidement, puisque le taux de non-titulaires s'établit en 1975-1976 à 11% pour les collèges et 8% pour les lycées. C'est l'effet d'une augmentation des recrutements par concours, mais surtout de plans de résorption de « l'auxiliarat » qui n'exigent ni formation dédiée ni acquisition de diplôme. Et ce taux descend même à moins de 5% durant le début des années 1980; pour repartir à la hausse (importante, mais moindre que dans la période des années 1960) en raison de la mise en oeuvre progressive de l'ambition de « 80% des élèves au niveau bac en l'an 2000 ». Là encore, pas de problématiques concernant alors le nombre et la place des contractuels (et des modifications qui seraient à entrevoir quant au statut « normal » de fonctionnaire d'Etat du professeur).

[...] La suite à lire sur [le blog Mediapart de Claude Lelièvre](#)